



Des sages en action



ÉDITORIAL

Nous vivons une époque où les informations se déversent sur nos quotidiens, dans l'imédiateté ! Aussi, sans nier la nécessaire évolution des moyens d'échanges, GAMHA propose son excellent site où se trouvent de nombreuses informations sur la vie de l'association ... mais le papier et l'écrit restent des valeurs sûres pour prendre le temps, et pour lire tout ce qui a été fait durant l'année écoulée.

Voici donc le Bulletin 2019.

Comme à l'accoutumée, l'année 2019 a été riche de rencontres, d'échanges et d'actions.

Dès janvier, GAMHA a invité ses adhérents et sympathisants à apporter leur contribution au Grand Débat initié par le Président de la République... une réflexion alliant expérience et sagesse.

Tout au long de l'année, GAMHA a prolongé son étude sur le thème du transfert des compétences des Communes vers les Communautés de Communes, dans le domaine de l'eau, sujet qui soulève toutes les passions. Les Communes, les Communautés de Communes ont été amenées à s'exprimer, sous la forme d'une enquête. La synthèse de cette étude est transmise aux parlementaires du département et à madame la Préfète.

En septembre, le premier salon littéraire des élus, organisé à Embrun, a connu un succès honorable : romans, études locales, poésies... les élus haut-alpins ont du talent !

Puis, toujours dans un esprit d'ouverture, alors qu'il avait déjà intégré dans ses rangs, les anciens Conseillers généraux et autres grands élus, GAMHA, lors d'une assemblée générale extraordinaire, a modifié ses statuts, pour appeler les anciens adjoints aux maires à le rejoindre.

GAMHA souhaite ainsi, en 2020, après le scrutin municipal, accueillir de nouveaux et de nombreux adhérents pour, selon sa devise, « servir encore ! »

*Marie-Christine Renaud
Présidente du Gamha
Ancienne maire de Sigottier*

Lausanne : visite du musée olympique et pose auprès de Pierre de Coubertin, devant la flamme olympique.

SOMMAIRE

Éditorial	1
I — Réunions communales	1
II— Conseils d'administration	3
III— Assemblées générales	4-6
V— Honorariat des maires	6
VI — Transfert des compétences.....	6
VII— Journée conviviale	7
VIII— Voyage d'études	7
IX— Salon littéraire	8
X— Activités pour 2020	8

I — LES RÉUNIONS COMMUNALES

LE 1^{ER} MARS 2019, SALÉON

L'accueil est fait par le maire, Pascal Lombard, qui présente sa commune, intégrée dans le parc des Baronnie. Charmant village, bien entretenu, reflet d'une bonne cohésion dans le groupe communal et du soutien des habitants, notamment des agriculteurs qui n'hésitent pas à mettre la main à la pâte (matériel mis à disposition...). Le maire salue la bonne gestion de ses prédécesseurs : ce qui est rare !

Saléon est une commune de 986 hectares, avec une population stable de 96 habitants. C'est aussi une commune dynamique : deux associations de loisirs, huit enfants scolarisés dans le RPI regroupant les élèves de quatre communes.

La fusion avec une autre commune n'est pas dans l'air du temps. Saléon et Garde-Colombe ont monté un Syndicat de l'eau qui permet de mutualiser les moyens : entretien courant, travaux de mise aux normes pour la défense incendie (une convention est passée avec le SDIS : le maire est très attaché à ce dossier), travaux d'investissement (création d'un bassin) pour que tous les ha-



bitants des deux communes reçoivent l'eau par gravité. Le transfert de compétences à la Communauté de communes, dans le domaine de l'eau, n'est pas envisagé à ce jour. L'année 2026 sera peut-être l'année du transfert obligatoire, mais la confiance établie entre les habitants et le Syndicat de l'eau est grande et le Syndicat sera conservé. Le schéma directeur de l'eau est établi. Ce Syndicat gère également l'assainissement des deux communes. Le maire est le vice-président de ce syndicat. Il est également président de la société de chasse et du groupement forestier de Dareyre.



L'église de Saint-Antoine a été saccagée pendant les guerres de religion. Elle a été reconstruite entre 1687 et 1694.

Le maire parle du PLU : il a pu conserver quelques terrains constructibles, pour permettre à son village de se développer. Il regrette la disparition du service de l'urbanisme à Laragne, qui était un service de proximité très efficace. Il trouve excessive l'augmentation du coût des ordures ménagères.

Il soulève le problème de la solidarité entre les communes : le coût des personnels « prêtés » par la Communauté est très élevé et pénalise les communes aux revenus modestes. Il partage les services d'un secrétaire avec la commune du Bersac durant une demi-journée par semaine.

LE 17 MAI 2019, NÉVACHE

Le Gamha est accueilli par Jean-Louis Chevallier, maire de la commune. Névache est une commune de vingt mille hectares avec quelques forêts. Des risques de crues sont notés avec des coulées de boue après orage.



Névache compte 370 habitants permanents et 600 résidences secondaires. En été, la population passe à 3000 habitants : la circulation et l'installation de tous ces résidents mobilisent l'énergie de la municipalité. En dix ans, la population a progressé de soixante habitants. La géographie physique et politique est atypique du fait de la proximité de la vallée de la Clarée avec la Haute Vallée sortant sur la Savoie et la Basse Vallée sortant sur l'Italie.

La vallée Étroite est une vallée franco-italienne, située pour sa partie supérieure sur la commune de Névache dans les Hautes-Alpes, et pour sa partie inférieure sur la commune de Bardonnèche. La vallée est reliée au village de Névache par le col de l'Échelle. On y parle italien, on y applique la politique italienne... mais on peut voter à Névache, pour les municipales». Cohabitation réussie !

Sept refuges, dont un communal, accueillent les randonneurs. Les ressources communales sont diverses. D'abord, la DGF est calculée sur la base de 970 habitants, à la mesure des exigences.

Viennent ensuite les recettes de deux microcentrales électriques (une dans la vallée Étroite avec vente aux Italiens). Quelques appartements sont aussi en location. Les alpages sont en régie communale (Une convention de cinq ans pour sept alpages avec cabanes de berger permet l'accueil de dix à onze mille ovins en transhumance). Il n'y a qu'un seul agriculteur-éleveur de bovins pour le lait et la viande : 300 bêtes gérées par l'Italie. On note également un terrain de camping en régie et des activités de ski nordique.

Les trente-quatre enfants sont répartis dans une école à deux classes. Il existe encore quelques commerces (boulangerie, restaurant et supermarché).

La vallée de la Clarée et la vallée Étroite sont classées au titre de Site naturel classé depuis 1992, et la totalité du territoire est inscrite au programme Natura 2000.

LE 11 OCTOBRE 2019, LA ROCHE DE RAME

Le Gamha est accueilli par le maire, Michel Frison.

La commune de La Roche de Rame fait partie de la communauté de communes du Pays des Écrins. Elle compte 847 habitants. La commune est marquée par son passé industriel avec une usine dont l'activité était centrée autour du calcium.

Le projet de déviation est toujours en cours, depuis 1999. Les radars pédagogiques comptabilisent le nombre de passages des véhicules. Il faudrait un passage dix mille véhicules par jour pendant vingt-deux jours pour « déclencher automatiquement une déviation ».

Le cœur du village nouvellement amélioré est très agréable : place conviviale avec monument aux morts, jeu de boules... Le parc a été agrandi avec l'acquisition de la maison Queyras. Le souhait est de créer un espace ouvert et accueillant au centre du village, à l'image des hameaux. Le PLU mis en place permet des constructions sur une parcelle de 300 à 400 m².

Il existe deux cents emplois sur le territoire communal :

- La zone artisanale du Planet : 150 emplois, dont la fabrication des rideaux en plastique pour chambres froides,
- La carrière Allamano (dragage),
- Une entreprise de travaux publics.

La commune peut accueillir de nouvelles activités sur les six hectares disponibles de la zone du Planet.

- Trois éleveurs de moutons gèrent mille bêtes,
- Un groupement pastoral s'occupe d'environ mille six cents bêtes.



La place de la Roche de Rame, cœur du village

Une dynamique de gestion est installée dans les esprits et les faits avec une pépinière d'entreprise (accueil de sept à huit entreprises). Un bâtiment communal multi-service est en projet et accueillerait un commerce, un bar, un restaurant...

Concernant l'environnement, trois axes sont en cours :

- Site de compostage en déchets verts, pour le Nord du département,
 - Aménagement du tour du lac : camping public ou privé,
 - Programme avec des communes voisines : définir des zones d'activité en les fondant dans l'environnement.
- À côté de cela, l'école compte quatre classes.

II — LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

LE 22 MARS 2019, CROTS

I-Vie du Gamha — Bilans et perspectives

1- Compte administratif et Budget prévisionnel 2019

Le trésorier rappelle le compte administratif 2018 et présente le budget prévisionnel 2019.



Le château de Picomtal, fleuron de la commune

2— Adhésions et cotisations

Le nombre d'adhésions est de 41 à ce jour.

II-Manifestations

1- Organisation de la remise de l'honorariat

Dix dossiers sont présentés à la préfecture.

2- Journée conviviale au Dévoluy.

3- Voyage : La Suisse.

4- Salon littéraire – « Les élus écrivent » à Embrun.

5- Bilan d'étape du dossier :

« Transfert des compétences des Communes vers les Communautés de Communes, dans le domaine de l'eau ».

III— La commune de Crots.

Monsieur Jean-Pierre Gandois, maire de Crots présente la commune.

Crots est caractérisée par son torrent capricieux, le Boscodon, avec le plus grand cône de déjection d'Europe.



Les ruelles de Crots ne se voient que si l'on flâne dans le village.

La Commune possède sept kilomètres de rives sur le lac de Serre Ponçon. Le château de Picomtal, monument privé, est rendu célèbre par une émission télévisée qui montrait la gazette d'un artisan, écrite sous les lattes d'un parquet. La présence de l'Abbaye de Boscodon et la forêt domaniale d'exception contribuent aussi au prestige de la commune.

Crots est composée de trente hameaux. Quarante kilomètres de voirie rendent le déneigement difficile.

La Commune est dynamique et « rattrape » Savines en se plaçant troisième en importance de population, après Embrun et Chorges, au sein de la Communauté des communes. Elle compte maintenant mille cent habitants, dont cent vingt élèves dans une école où une sixième classe est envisagée.

L'entretien communal est fait par trois employés techniques.

Deux locaux commerciaux sont occupés, l'un par un boulanger, l'autre par une coiffeuse.

La Commune accueille également un hôtel-restaurant fameux. L'un des plus grands vide-greniers de la région y est organisé, avec trente mille visiteurs.

Sur le transfert des compétences de la commune de Crots, à la Communauté de communes, dans le domaine de l'eau, monsieur le maire s'exprime avec prudence.

Il pense que le dossier de l'eau est difficilement gérable par les petites communes. Il ajoute que la fusion des communes pourrait être une solution.

Sa crainte, toutefois, est que le prix du m³ consommé s'envole, avec un transfert vers la Communauté des communes. Actuellement, la commune de Crots maîtrise aisément le dossier de l'eau, pour ne pas envisager de transférer la compétence.



LE 2 DÉCEMBRE, CONSEIL DÉPARTEMENTAL

I-Adhésions — Cotisations

- Le nombre d'adhésions pour l'année 2019 est de 48.
- Le montant de la cotisation annuelle reste fixé à 25 €.
- La stratégie pour de nouveaux adhérents, après le scrutin de mars 2020 :

- 1- Courrier postal envoyé à chaque maire en exercice. Les maires seront invités à informer leurs adjoints.
- 2- Faire appel aux médias (D!C !, Alpes1...).

II-Compte administratif provisoire 2019 et budget prévisionnel 2020.

À ce jour, le compte administratif a pour produits 32 812 € et 32 314,48 € de charges. L'excédent provisoire se monte à 497,52 €.

Le budget prévisionnel 2020 est équilibré à 30 965 €.

III-Calendar 2020 (voir page 8)

IV-Venue du président du conseil départemental

1- Le président Bernard reçoit le dossier que Gamha a réalisé : « Transfert des compétences des Communes vers les Communautés de communes, dans le domaine de l'eau ».



2- Le président présente la modification de la fiscalité. « Le Département ne lèvera plus l'impôt foncier (ce qui représente soixante millions d'euros par an).

Le transfert de l'impôt foncier prélevé par le Département s'opère envers les communes, en compensation de la taxe d'habitation supprimée.

Le Département reçoit une dotation de l'État, basée sur la TVA, en compensation de l'impôt foncier qui n'est plus perçu. Le Département devient le gestionnaire des dotations de l'État. Il perd sa dynamique, car l'impôt levé était ajustable à ses besoins. Il n'a pas encore la perception du montant de la dotation sur TVA. Les compétences du Département ne changent pas.

Le président aborde le sujet des contrats de plan : les infrastructures (routes et voies ferrées) n'apparaissent

Conseil d'administration, puis assemblée générale au conseil départemental — Intervention du président du conseil.

plus dans les nouveaux contrats de plan.

Le Département a des incertitudes sur la réalisation du projet des routes RD1075 et RD1085, car il ne maîtrise pas les financements.

L'État manque de vision à moyen terme... »

III — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

LE 26 AVRIL 2019, JARJAYES

1— Accueil par la maire Christelle Maechler

2— Mot d'accueil de la présidente

Remerciements à la maire de la commune de Jarjayes, aux personnalités anciens élus de l'Isère, aux membres fondateurs toujours actifs.

Un rappel est fait à propos des anciens maires et conseillers généraux disparus en cours d'année, avec une pensée particulière pour Denise Monteil et Marc Borrelly, membres du bureau et Magdeleine Sauvebois, secrétaire efficace et dévouée.

3— Présentation de la commune de Jarjayes

C'est une commune paisible, où « il faut y venir », située à huit kilomètres de Gap. Elle fait partie de l'Agglo de Gap. Commune très étendue : la révision du PLU entraîne un passage de douze hectares de terrain constructible à quatre hectares.

La population est de quatre cent cinquante habitants, dont trente-six élèves. Cinq employés municipaux entretiennent le territoire (deux à la garderie et cantine, une ASEM, un cantonnier et une secrétaire à vingt-quatre heures par semaine).

L'activité agricole est importante avec dix exploitations et une ferme pédagogique avec des autruches.

Un château dominait le village (conçu par Lesdiguières) – Il reste la voûte de la chapelle, avec un blason : le serpent qui se mord la queue. Pas de restauration ni de sauvegarde envisagées, car trop onéreuses pour la Commune.

4— Travaux de l'Assemblée générale

1— Adoption à l'unanimité du compte-rendu de l'assemblée générale précédente du 24 avril 2018

2— Information Famaf

– La marque « Marianne du civisme » est déposée à l’institut national de la propriété et devient une propriété de la Famaf pour une période de dix ans. Seules les élections municipales, législatives et présidentielles sont retenues par l’opération des Mariannes.

3— Rapport d’activité



Notre association a connu une année 2018 chargée, avec un programme « copieux » comme dopé par les cadres très diversifiés qui ont créé l’ambiance, chaque fois accueillie très chaleureusement par les élus et collectivités qui nous recevaient.

Un grand MERCI à eux.

Nossage-et-Bénévent accueille la première réunion communale, le 5 février. Cette commune « atypique » nous offre de lancer le thème de réflexion de l’année, sur le transfert de compétences Eau et Assainissement aux Communautés de communes.

Le bureau de GAMHA « planche » sur le programme de l’année. En réunion à Chorges, le 27 février, la vie et la gestion de notre Association en constituent l’ordre du jour.

Le 23 mars, c’est dans le contexte de la vie du village de La Faurie, que se tient le premier conseil d’administration de l’année.

L’intervention du docteur Michel BOURGAT nous plonge dans le monde difficile de la lutte contre l’exclusion, la réinsertion.

C’est à La Saulce que Gamha a tenu son assemblée générale, le 24 avril. Les différents rapports traduisant le déroulement d’une année de vie y sont présentés.

Freissinières-Dormillouse, la Communauté de communes des Écrins et le parc des Écrins constituent le programme de la journée du 16 mai.

Un groupe de travail est reçu en préfecture par Monsieur Hocde, secrétaire général, le 7 juin, pour « mesurer » l’évolution des textes de loi concernant le transfert des compétences des Communes vers les Communautés de Communes.

La traditionnelle journée conviviale s’est déroulée le 28 juin, dans le cadre majestueux du Lautaret. Le « meunier » Henri Ranque a passionné son auditoire, au travers de la présentation du moulin de Villar-d’Arène.

Briançon nous accueille le 10 septembre. Un rappel historique, les fortifications conçues par Vauban, l’époque des sanatoriums, le départ de l’armée, le ski depuis la Ville, les projets de « cœur de ville » et de reconsidération des forts, interpellent l’auditoire.

Le voyage d’études, effectué du 19 au 22 septembre a permis au groupe, fort d’une trentaine de personnes de se dépayser en Lorraine et à Luxembourg, un ensemble de hauts lieux, chargés d’histoire, de visites et de rencontres.

La quatrième réunion communale nous rassemble à Saint-Etienne-le-Laus, le 4 octobre.

La vie de l’Association alors forte de 57 adhérents à jour de leur cotisation, est passée en revue.

Le projet d’organisation d’un « Salon des élus qui écrivent » prend corps.

Impossible d’occulter le « complément historique » que constitue le Sanctuaire de Notre-Dame-du-Laus, par rapport au bourg de Saint-Étienne.

Sur invitation d’Auguste Truphème, le 1^{er} décembre, nombre de participants au voyage se sont retrouvés autour d’un repas convivial au camping, à Montéglin.

La projection de photos prises au cours du voyage par Christian constitue un autre moment fort de la journée.

Le deuxième conseil d’administration réuni, le 3 décembre à l’Hôtel du Département, clôture le calendrier des réunions 2018.

Bilan et perspectives en constituent les points forts.

Avant même de clôturer les débats sur le thème de l’année « Transfert des compétences dans le domaine de l’eau et de l’assainissement des Communes vers les Communautés de Communes », car « sujet passionnant, avec des échanges passionnés et passionnels », déjà un autre thème est proposé pour alimenter les discussions en 2019 : « La transition énergétique dans notre département ».

En conclusion, merci aux collectivités qui nous ont accueillis à l’occasion de nos réunions, conseils et assemblées et par avance, merci à celles qui nous recevront en 2019. Poursuivons nos engagements, selon la maxime de la Famaf « Servir encore ».

D’après le compte-rendu d’activités de 2018, rédigé par Jean-Pierre Eyraud, vice-président du Gamha

4— Rapport financier



Le rapport est présenté par Samuel Petermann, trésorier et est adopté à l’unanimité.

Les dépenses de fonctionnement sont de 27 533,05 €. Les recettes s’élèvent à 28 768,70 €.

L’excédent de 1 235,65 € ajouté au report à nouveau donne un solde de 4 990,51 € au 31 décembre 2018.

5— Cotisation

La cotisation annuelle reste fixée à 25 €.

6— Rapport moral

Il est présenté par Marie-Christine Renaud, présidente. « L’an passé, j’avais défini le Gamha par trois mots : convivial, exemplaire, passeur d’histoire, dans le cadre de sa devise “Servir encore”. C’est toujours vrai !

Convivial, il l’est ! C’est indéniable. Les rencontres sont courtoises, agréables, riches d’échanges sur tous les sujets abordés, à l’écoute de chacun.

Exemplaire, il l’est ! C’est clair ! L’association est me-

née avec une grande rigueur, grâce au travail soigné et efficace des membres du bureau : comptes-rendus des activités et comptes financiers sont communiqués à tous. Passeur d'histoire, il l'est ! Partageant son savoir-faire, il contribue à l'évolution de l'histoire. Dans le cadre du Grand débat, il a amené sa contribution.

Dans les grands mouvements qui animent notre planète, il participe à l'évolution : l'organisation territoriale, la transition énergétique mobilisent son action.

Lors du Salon littéraire, il va mettre en valeur les écrits de ses membres, écrits certes empreints de leurs expériences d'élus. En un mot : Gamha est dynamique ! Un mot de plus pour le qualifier... Mais...

Pour que cet entrain perdure dans notre groupe, un renouveau est nécessaire et attendu, lors des prochaines élections. Les jeunes anciens maires seront les bienvenus et pourquoi ne pas accueillir les anciens maires adjoints ? »

7— Projets pour 2019

La réflexion « Les transferts de compétences des communes vers les communautés de communes, dans le domaine de l'eau » se poursuit. Monsieur Marc Beynet, président des maires ruraux, lors de la prochaine réunion communale de Névache précisera la position des maires de son groupe. Le nouveau débat lancé en 2019 aura pour thème « La transition écologique ».

8— Conseil d'Administration - Bureau

Jean Germanaz rejoint le Conseil d'Administration dont le tiers est renouvelé.

Sont ensuite élus membres du bureau : Jacques Achery, Christian Brun, Jean-Pierre Eyraud, Alain Jaume, Raymond Marigne, Michel Merle, Samuel Petermann, Henri Ranque, Marie-Christine Renaud, Jean-Paul Reynier, Pierre Teissier.

9- L'année 2018 en images

Projection d'une vidéo qui résume les activités de 2018. ■

IV — LE 2 DÉCEMBRE 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

C'est une assemblée générale extraordinaire qui a un ordre du jour restreint, portant uniquement sur la modification des statuts :

- Toilettage des articles,
- Intégration des adjoints aux maires des communes, comme membres du Gamha.

La proposition préparée lors du bureau du 4 novembre est relue par les membres de l'assemblée.

Article 6 : Admission – L'intégration des adjoints est validée.

Article 7 : Composition – Le collège des membres de droit accueille le président des maires ruraux et l'ensemble des parlementaires — Proposition validée.

Article 8 : Fonctionnement – Le conseil d'administration est constitué de quinze à trente membres.

Article 10 : Réunions — Les membres convoqués à l'assemblée générale sont les membres à jour de leur cotisation. Seuls les membres actifs ont droit de vote.

Les modifications apportées aux statuts sont validées. ■

V — HONORARIAT DES MAIRES - JUIN 2019

Les récipiendaires :

Les anciens maires honorés sont : Pierre Teissier, Magdeleine Sauvebois, Christian Aigon, Georges Aye, Henri Bellot, Georges Bellon, Marcel Chaud, Jean-Pierre Eyraud, Jean Patras.

La cérémonie officielle s'est tenue dans les salons de la préfecture le 21 juin 2019.



Le jardin de la préfecture, pour une photo souvenir. ■

VI — TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU DES COMMUNES VERS LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES : LA DÉTERMINATION DES MAIRES ÉVOLUE.

Le 27 septembre 2019, les édiles réunis en assemblée générale au cours du Congrès des maires des Hautes-Alpes, à Gap, ont adopté à l'unanimité une motion visant à « rendre optionnel le transfert des compétences Eau et Assainissement aux intercommunalités ».

Ce texte visait l'article 5 du projet de loi « Engagement et proximité », examiné au Sénat, le 8 octobre, qui prévoit un assouplissement de la loi NOTRe, adoptée en 2015.

En l'état, ces compétences doivent être transférées de plein droit au 1er janvier 2020, avec la possibilité de retarder ce transfert au 1er janvier 2026.

La motion y oppose la liberté de choix des communes.

« Nous voulons pouvoir nous organiser comme nous le souhaitons et nous sommes tout aussi capables que les Intercommunalités, parfois même mieux, de gérer cette ressource. » dit Jean-Michel Arnaud, Président de l'Association des Maires des Hautes-Alpes.

Pour le premier magistrat de Tallard, le transfert de plein droit est « une atteinte aux droits de propriété des Communes. »

Le « Non ! » des maires au transfert de la compétence Eau est, semble-t-il moins catégorique.

Interrogées par GAMHA, au cours du printemps 2019, sur leur décision, ou sur leurs intentions de transférer la compétence Eau à la Communauté de Communes, seules 74 communes ont répondu, parmi lesquelles dix ont déjà accepté le transfert.

Que peut faire une Commune, quand elle se trouve parmi les 130 Communes (sur les 163 du département), qui n'ont pas la capacité d'investir ? Sa détermination ne peut que vaciller...

Les Communautés de Communes, interrogées également, n'ont pas affiché clairement leurs intentions. Se trouvent-elles, elles aussi, autant désespérées que les Communes : ont-elles, à ce jour, toutes les connaissances, les moyens et les compétences pour établir un schéma de l'eau, à l'échelle de leur territoire ?

Des Communes s'organisent

* *Embrun a repris à sa charge la gestion de l'eau potable, auparavant sous-traitée à une société privée. Résultat : la facture des habitants a baissé.*

* *Les Communes de Garde-Colombe (Commune nouvelle regroupant 3 autres Communes) et Saléon ont monté un syndicat de l'Eau, pour gérer l'eau de leur territoire.*

Résultat : la mutualisation des dépenses et des compétences a permis l'extension du réseau.

Les Communautés de Communes, si le transfert de la compétence Eau devient effectif, ne peuvent-elles pas gérer l'eau de leur territoire, sous la forme d'une régie ? Encore faut-il qu'elles en aient les capacités humaines et financières.

D'après le document final de Marie-Christine Renaud

VII — JOURNÉE CONVIVIALE

LE 27 JUIN 2019, LE DÉVOLUY

Après l'accueil par Madame Pujet, maire de la commune, un périple est organisé afin de découvrir les espaces splendides du Dévoluy : le canyon de la Souloise, la source des Gillardes, Mère Église (avec un émouvant solo de Jacques), la maison du temps libre à Saint-Disdier.



L'après-midi est consacrée à la visite du site Odycea, les bains du Dévoluy, situés à la Joue du Loup et dont les travaux sont en cours d'achèvement. Madame Pujet,

Maire de Dévoluy, guide les visiteurs et présente également cette commune du Dévoluy.

Celle-ci résulte de la fusion de quatre autres, déjà en Communauté de communes : Saint-Étienne, Agnières, Saint-Disdier, La Cluse. Madame la Maire en fait l'historique et explique le fonctionnement actuel. Ce fut une excellente journée.



VIII — LE VOYAGE D'ÉTUDES

DU 23 AU 26 SEPTEMBRE 2019, EN SUISSE

Le voyage annuel a permis de faire découvrir cette région à une quarantaine d'anciens élus et aux membres de l'Ordre national du mérite et de la FNACA.

La ville de Genève

La particularité de cette cité est avant tout à la présence de son jet d'eau qui peut s'élever à près de cent quarante mètres de haut. Sur la place devant l'ONU, on observe cette chaise sculptée, dédiée aux enfants, victimes des mines antipersonnelles.



Le jet d'eau depuis la rive droite

La ville de Lausanne



Lausanne accueille deux fois le groupe. Une première fois pour se plonger dans l'histoire avec la visite du Musée olympique qui retrace les Jeux depuis leur origine.

La seconde fois pour découvrir le Parlement du canton de Vaud lors d'une séance de votation. Là, c'est la rencontre avec Olivier Petermann, député. La visite de sa ferme modèle d'élevage de vaches laitières est réalisée.

La ville de Gruyère



Ce sont les herbages de la plaine de Gruyère qui donnent son goût fameux au fromage éponyme... Gruyère, vue depuis le château médiéval.

C'est le nom donné au fameux fromage. Visite et dégustation dans une fromagerie, traversée de paysages somptueux, château médiéval, tout cela laisse des souvenirs indélébiles dans la mémoire de chacun.



Géographie, histoire, vie politique et gastronomie ont fait partie de ce séjour.

À cela, la convivialité, les rapprochements amicaux ont été également de mise et appréciés.

X — Activités prévisionnelles pour 2020

MOIS	RÉUNION	LIEU
Janvier	Communale 1	Upaix
Février	Conseil administration 1	Embrun
Mars	Journée culturelle	Lardier
Avril	Assemblée générale	Pelleautier
Mai	Communale 2	Prapic
Juin	Journée conviviale	Ceillac
Septembre	Voyage culturel	Nice, ses alentours
Octobre	Communale 3	Rosans
Novembre	Journée culturelle	Hôtel régional, Mucem
Décembre	Conseil administration 2	Conseil départemental

IX — SALON LITTÉRAIRE

LE 7 SEPTEMBRE 2019, À EMBRUN

Ce jour-là, il y a eu dix-sept exposants réunis dans la salle de la Manutention d'Embrun. Le public est surtout venu en visite dans la matinée qui s'est terminée par une inauguration orchestrée par les allocutions de la présidente, suivie du mot d'accueil de Madame la Maire puis du conseiller départemental. Les œuvres picturales de Claude Finaud, président d'honneur, ont égayé la salle.



La richesse et la diversité qualifient les ouvrages présentés. Cette première expérience s'est avérée positive tant par les échanges entre écrivains que les rencontres avec le public.

Ce premier essai ne demande qu'à être renouvelé.



De nombreux ouvrages en tous genres étaient à la disposition des visiteurs : romans, poésies, histoire, etc.



Allocutions de bienvenue et apéritif offert par la municipalité. De gauche à droite : Monsieur Pierre Vollaire, maire des Orres, Monsieur Jean-Pierre Gandois, maire de Crots, Madame Chantal Eyméoud, maire d'Embrun, Madame Marie-Christine Renaud, présidente du Gamha.



Groupe des anciens maires des Hautes-Alpes (Gamha)

Hôtel du Département Place Saint-Arnoux 05000 GAP - gamha@gamha.org

Imprimerie CopyMix 2 avenue de Provence 05300 Laragne-Montéglin

Directrice de publication : Marie-Christine Renaud, présidente

Comité de rédaction : Raymond Marigne, Jean-Pierre Eyraud, Jacques Achery, Christian Brun.

Dépôt légal : 08/2018 — Date de parution : janvier 2020 - N° : ISSN : 2608-7898

